

COMMUNIQUE DE PRESSE

Difficulté à vous déplacer ?

Découvrez le 1er Service à Domicile d'Optique Mutualiste

sur le Bas Rhin

Le service d'optique à domicile permet aux personnes à mobilité réduite de bénéficier sans frais supplémentaires de services identiques à ceux proposés dans les magasins LES OPTICIENS MUTUALISTES, tout en évitant des déplacements souvent fastidieux pour des personnes âgées et parfois désorientées.

NOS OPTICIENS SE DÉPLACENT JUSQU'À VOUS et vous apportent les mêmes services et les mêmes garanties qu'en magasin **sans frais supplémentaires**.

Cela dans un **rayon de 30 kms** autour de Strasbourg.



LES CONDITIONS :

- Vous vivez à votre domicile,
- Vous résidez dans une structure d'hébergement,
- Vous êtes hospitalisé(e),
- Et vous possédez une ordonnance de moins de 3 ans.

Les avantages Mutualistes

- **Un entretien et des conseils personnalisés** pour répondre à vos besoins dans votre environnement quotidien
- **La présentation d'un large choix montures** parmi 1800 références dans nos magasins
- **La présentation d'équipements optiques de qualité** pour la **basse-vision** : loupes, lampes, pupitres, vidéo-agrandisseurs...
- La réalisation de **vos devis détaillés pour une information transparente** et vous aider à faire votre choix
- **Une solution optique pour tous les budgets.**
- Partenaire de nombreuses mutuelles, **nous nous occupons des démarches pour vous.**
- **Un accompagnement** pour l'adaptation et l'utilisation de vos équipements optiques
- **La livraison gratuite** à domicile

PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE LIÉE AU

HANDICAP VISUEL

Les établissements pour personnes âgées sont souvent confrontés à des résidents présentant des troubles majeurs de la vue. Ces déficits visuels peuvent entraîner une rapide dégradation de la qualité de vie du résident : Repli sur soi, dépression, dénutrition, troubles du comportement, chutes, grabatisation.

La prise en charge du déficit visuel des personnes âgées participe au maintien de la qualité de vie du résident et préserve, autant que faire se peut, son autonomie. L'utilisation d'aides adaptées (lunettes ou équipement basse vision) permet de freiner la perte d'acuité, de maintenir les liens sociaux et de retrouver le plaisir de profiter des actes de la vie quotidienne avec moins d'aide.

LE DISPOSITIF À DOMICILE

Ce service est assuré par **un opticien mutualiste diplômé** qui **intervient directement au sein de l'établissement**. Il organise en concertation avec l'établissement, un contrôle de la vue des résidents, une révision et des réglages des montures.

Si nécessaire, et sous réserve que la personne possède **une ordonnance en cours de validité**, il propose au résident ou son référent un équipement adapté à ses besoins.

Lorsque les lunettes ne suffisent plus à compenser la baisse de la vue, l'opticien peut proposer des **aides visuelles adaptées**, (équipement basse vision) pour la reconquête d'un meilleur confort visuel et une plus grande autonomie.

LES AVANTAGES

- Un service gratuit, **sans aucun frais de déplacement** ;
- Des services et garanties identiques à ceux pratiqués dans les magasins des opticiens mutualistes ;
- Le nom de son propriétaire gravé sur les montures sur demande;
- **Un accompagnement spécifique** pour les équipements basse vision.

ET TOUJOURS NOS SERVICES ET GARANTIES

- Une sélection de verriers de qualité : BBGR, Essilor, Carl Zeiss Vision,
- La garantie casse monture (sans franchise) et verres (franchise de 30%) pendant deux ans
- La garantie adaptation monture et verres pendant trois mois
- La réparation, le réglage et l'entretien de vos montures

PRENEZ RENDEZ-VOUS

Sur un simple coup de fil au 03 88 73 32 32
ou par mail optiqueadomicile@mf-alsace.com

Permettre à tous l'accès à des soins optiques de qualité, c'est ça aussi être solidaire et responsable.

Plus d'infos sur : www.mf-alsace.fr